



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels
enseignants du second degré (DPES)**

Saint-Denis, le 10 mars 2025

Le recteur

DPES3

à

Affaire suivie par :

Premnath CATAPOULE KICHENASSAMY

Tél : 02 62 48 10 02

Mél : mouvement2d@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Monsieur le président de l'université

Monsieur le directeur du CROUS

Mesdames, Messieurs les conseillers techniques

Mesdames, Messieurs les inspecteurs

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO

Mesdames, Messieurs les chefs de service

CIRCULAIRE N° DPES/25/12

Objet : Mouvement spécifique intra-académique des personnels enseignants du second degré détenteurs du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) pour la rentrée 2025/2026 (SPEA CAPPEI)

Références :

- BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024 ;
- Arrêté ministériel du 22 octobre 2024 relatif aux dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration (NOR : MENH2423581A) ;
- Lignes directrices de gestion (LGD) du 22 octobre 2024 : LDG ministérielles relatives à la mobilité des personnels du MENJS (NOR : MENH2428666X) ;
- Note de service du 22 octobre 2024 relative aux règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale - Rentrée scolaire 2025 (NOR : MENH2423580N) ;
- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au CAPPEI ;
- Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017 (NOR : MENE1704263C) ;
- Note de service ministérielle du 21 décembre 2018 relative à la prise en compte du CAPPEI dans les opérations des mouvements académique et départemental ;

PJ :

- Annexe 1 : Liste des postes spécifiques
- Annexe 2 : Fiche de candidature



La présente note a pour objet de décrire les modalités de participation au mouvement intra-académique spécifique des postes en ULIS du second degré (lycées généraux et technologiques, lycées professionnels et collèges) pour la rentrée 2025.

Des postes vacants ou susceptibles d'être vacants (PSV) à la rentrée 2025 sont proposés dans le cadre de ce mouvement spécifique, dont la liste est jointe en annexe.

Peuvent candidater à ces postes, les enseignants du second degré titulaires du CAPPEI ou du 2 CA SH et les stagiaires enseignants du second degré en formation CAPPEI.

Les enseignants intéressés compléteront la fiche de candidature jointe en annexe et la retourneront sous couvert hiérarchique à :

- mouvement2d@ac-reunion.fr
- au plus tard **le vendredi 21 mars 2025, délai de rigueur.**

La fiche de candidature sera accompagnée des documents suivants :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- la certification CAPPEI ou 2 CA SH.

La discipline de recrutement peut être différente de la discipline du poste demandé.

Les résultats d'affectation seront communiqués courant avril 2025 aux agents par courriel par le service du mouvement de la DPES, dans l'attente de leur arrêté d'affectation.

Pour les candidats en formation CAPPEI au cours l'année 2024-2025, le résultat sera donné sous réserve de l'obtention de la certification. L'affectation sur un poste spécifique académique CAPPEI est traitée prioritairement par rapport à une affectation sur un poste du mouvement général intra-académique.

Les enseignants qui seront retenus sur ces postes seront nommés à titre définitif.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels concernés exerçant sous votre autorité, y compris ceux placés en congé (maladie, maternité, parental, formation professionnelle...).

**Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
l'adjointe au secrétaire général
de région académique
secrétaire général d'académie,
directrice des ressources humaines**

**SIGNE
Maryvonne CLÉMENT**